

Saison 2025-2026

~~ RASSEMBLEMENT SECTEUR "NYCO" ~~

Date : Mercredi 21 Janvier 2026

RDV : 14h00 précises sur le site

Lieu : APPOIGNY (Stade municipal - Rue de la Fontaine Oudot - *Terrain synthétique*)

Adversaires : Triangulaire

* Sélection de la Côte d'Or

* Sélection de l'Yonne

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : /

Convocations : 16 joueurs

Dislocation : 17h45

Veste de survêtement - Short - Maillot - Chaussettes mis à disposition

	<u>CLUB/ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	AS POUILLY	LAVILLA	ALAN	25/07/2012
2	FC NEVERS	BALDE	ABDOULAYE	26/08/2012
3	FC NEVERS	GINDING	ILKAN	04/07/2012
4	FC NEVERS BANLAY	KANTE	OUMAR	28/04/2012
5	FC NEVERS BANLAY	MAVATA	ELVIS	19/01/2012
6	FC DECIZE	QUERCY	SASHA	15/10/2012
7	ASA VAUZELLES	CHAMON	ELIOTT	07/02/2012
8	ASA VAUZELLES	PINCON	ELIOT	31/07/2012
9	AFGP 58	BASTOS	SIMAO	18/01/2012
10	AFGP 58	JOUANNY	RAYAN	26/01/2012
11	AFGP 58	LAPASIN	ENZO	17/11/2012
12	AFGP 58	LE FUR	ELOUAN	21/01/2012
13	AFGP 58	MATTESCO	BARTHELEMY	17/01/2012
14	AFGP 58	OUMANI	ZAKARIA	22/06/2012
15	AFGP 58	VALLET	NOAM	02/05/2012
16	AFGP 58	ZAGBAYOU	DAGBO	20/10/2012

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Liges ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique et Jeunes (section PPF).

DEPLACEMENTS A LA CHARGE DES PARENTS OU DES CLUBS

Aide financière attribuée par le District de la Nièvre de Football.

Se référer au courrier adressé à l'ensemble des présidents en date du 16 janvier 2024